



COMMUNAUTE DE COMMUNES MAURIENNE-GALIBIER

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 2 JUILLET 2009

L'An Deux Mille Neuf et le deux du mois de juillet, le Conseil Communautaire s'est réuni en session ordinaire à St-Michel-de-Maurienne, sous la présidence de Monsieur Adrien SAVOYE.

Etaient présents : MM. Mme ASTIER Cécile - BERNARD Jean-Pierre - BERNARD Jean-Marc - CHATEL Serge - DUFOUR André - GALLIOZ Jean-Michel - GRANGE Christian - GILLOUX Jean-Louis - JOET Christian - LETODE CARRAZ Armelle - NORAZ Yanneck - PERRET Aimé PRAT Jacques - SAVOYE Adrien

Assistaient également : TANTOLIN Claudette – comptable public

Le procès-verbal du conseil communautaire du 3 juin 2009 est approuvé à l'unanimité.

1. HABITAT

M. LAPLANTE de la DDEA et Mme ROSTAN du CG73 présentent l'avancement du plan département de l'habitat mis en œuvre sur le Département de la Savoie. Le co-pilotage est assuré par l'Etat et le Département. Le but est de mettre en cohérence les problématiques de l'habitat dans le Département. L'élaboration du PDH comprend une phase de diagnostic, d'orientation, une phase actions prioritaires. C'est un outil d'aide à la décision qui n'est pas opposable comme d'autres documents d'urbanisme.

Ils présentent également le Plan Local de l'Habitat qui est lui à l'échelle de l'intercommunalité. Il est un document d'orientation comportant un programme d'actions détaillées. Il prend en compte les enjeux et les spécificités des communes avec un programme d'actions par commune.

Comme suite à la réunion de bilan de l'OPAH, M. LAPLANTE présente les nouvelles orientations prises par l'ANAH qui n'apportera dorénavant des aides que dans le cadre d'une OPAH. Les nouvelles priorités en matière d'OPAH sont la lutte contre l'habitat indigne, la lutte contre la précarité énergétique. Avant de reconduire une nouvelle OPAH, il propose l'élaboration d'une étude complémentaire ciblée qui sera subventionnée par l'ANAH à hauteur de 50 %. La décision sera prise lors d'un prochain conseil.

3. CHRONOMETRAGE DES COLS

Le Conseil Communautaire prend connaissance du projet de valorisation des cols et montées cyclotouristiques de Savoie et qui comprend, outre un bornage kilométrique implanté par le CG73, l'acquisition d'un système de chronométrage avec relais internet. Les cols du Télégraphe et du Galibier sont concernés sur le territoire de la Communauté de communes.

A cet effet, il étudie la proposition de convention de partenariat à passer avec le Département de la Savoie, Savoie Mont Blanc tourisme et la Collectivité pour l'entretien, l'exploitation et la valorisation d'un tel équipement.

Le Département apporte à la Collectivité une subvention de 80 % du montant de l'investissement et souhaite une seule convention par maître d'ouvrage par itinéraire. Aussi, il est proposé que pour le canton de St-Michel-de-Maurienne la maîtrise d'ouvrage soit assurée par la Communauté de Communes.

Le Conseil Communautaire accepte la maîtrise d'ouvrage de cet équipement et autorise la signature de la convention de partenariat. Il souhaite déléguer à la Commune de Valloire (ou OT) la gestion, l'entretien et la valorisation touristique, le renouvellement de la licence annuelle ainsi que la pose des panneaux de déclenchement du chronométrage. Une convention sera signée en ce sens avec la Commune de Valloire.

Seront associés à l'avancement du projet : Jacques MARTIN - Yanneck NORAZ - Christian JOET - Jean-Marc BERNARD

4. APPROBATION DES MARCHES EXTENSION ET RESTRUCTURATION DE L'EHPAD LA PROVALIERE

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire que par délibération du 24 mars 2009, il a autorisé le lancement de la consultation des entreprises pour le projet de restructuration et d'extension de l'EHPAD la Provalière.

La consultation a été lancée sous la forme d'une procédure adaptée. Il présente les travaux de la commission des marchés réunie le 28 mai et le 30 juin, les résultats du jugement des offres et la notation des candidats qui a suivi conformément aux dispositions du règlement de consultation.

Au vu de ce qui précède, il est proposé les offres ci-dessous comme économiquement les plus avantageuses.

Lots		Entreprises	Prix du marché HT	Prix TTC
1	Terrassements/vrd/aménagements extérieurs	TRUCHET St-Jean-de-Mnne 73300	174 652,50	208 884,39
2	Gros œuvre/ chapes	TRUCHET St-Jean-de-Mnne 73300	835 744,70	999 550,66
3	Flocage	IPG St Nazaire 38330	13 732,50	16 424,07
4	Bardage bois/reprise charpente	COVAREL Villargondran 73300	44 848,40	53 638,69
5	Étanchéité	FAVARIO Salins les Thermes 73600	94 000,00	112 424,00
6	Isolation par l'extérieur/revêtement façade	TONDELLA Chambéry 73024	112 734,50	134 830,46
7	Métallerie/structure métallique	RICHARD St-Michel-de-Mnne 73140	86 619,00	103 596,32
8	Menuiseries extérieures/fermetures	DDM St-Martin-d'Hères 38400	105 821,56	126 562,59
9	Menuiseries intérieures	DDM St-Martin-d'Hères 38400	153 627,00	183 737,89
10	Cloisons/plafonds/doublages	ROCHIETTI St-Jean-de-Mnne 73300	128 757,00	153 993,37
11	Faux plafonds	SONZOGNI St-Jean-de-Mnne 73300	25 303,50	30 262,99
12	Carrelages/faïences	MOZAIK Sarl Mions 69780	83 797,00	100 221,21
13	Sols souples	REVET 73 Cevins 73730	82 134,07	98 232,35
14	Peinture/revêtements muraux	TONDELLA Chambéry 73024	144 761,50	173 134,75
15	Ascenseurs	KONE Bourget du lac 73375	26 700,00	31 933,20
16	Portes automatiques	SOFTICA Challes les eaux 73190	7 040,00	8 419,84
17	Electricité/courants forts et faibles	BAZIN Henri Bourgneuf 73390	319 621,80	382 267,67
18	Plomberie/sanitaire/ventilation	BUFFARD St-Jean-de-Mnne 73300	517 469,94	618 894,05
19	Équipement de cuisine	ROUSSEY Barby 73230	20 332,00	24 317,07
TOTAL MARCHES AVEC OPTIONS			2 977 696,97	3 561 325,58

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer les marchés à passer avec les entreprises ci-dessus.